

SITUATION FAMILIALE : ☐ Marié ☐ Pacsé ☐ Célibataire ☐ Vie maritale ☐ Divorcé ☐ Séparé

En cas de séparation des parents, le parent n'ayant pas la garde, a-t-il l'autorisation de chercher l'(es) enfant(s) ? (fournir impérativement les pièces justificatives) ☐ Oui ☐ Non

▪ **Les contrats réguliers**

Accueil 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine avec accueil le matin et/ou le midi et/ou le soir. Ces contrats s'entendent sur la base de jours fixes. Un contrat variable qui permet l'accueil de l'enfant matin et/ou midi et/ou soir sur la base de 3 jours non fixes de la semaine sera possible.

▪ **Les contrats au planning variable**

Les familles qui travaillent en horaires postés, sur présentation d'un justificatif de leur employeur, peuvent solliciter une inscription au planning variable.

▪ **Les accueils occasionnels, dits de « dépannage »**

Cette possibilité d'accueil existe pour des inscriptions ponctuelles. Elle est soumise à la condition de places disponibles. Les réservations se font avant le mercredi midi de la semaine qui précède la période d'accueil souhaitée.

Régime alimentaire : ☐ Menu traditionnel ☐ Menu sans viande

TARIFS :

Taux de participation personnalisé :

Chaque famille bénéficie d'un taux de participation personnalisé (TPP) qui sert à définir un tarif personnalisé selon le revenu fiscal de référence et le nombre de parts CAF du foyer, sauf pour les usagers domiciliés hors CAH qui paient le tarif de référence de l'activité, fixé par délibération.

Tous les changements en cours d'année pour un contrat annuel feront l'objet d'une demande écrite (papier ou mail) au directeur ou à la directrice.

Votre inscription vaut pour acceptation du règlement intérieur dont vous avez pris connaissances sur notre site internet : www.reseau-animation.com

L'inscription de votre enfant ne sera définitive qu'au retour du contrat d'accueil signé.
Le planning du contrat d'accueil est bloqué du 1^{er} septembre au 31 octobre pour les accueils périscolaires / les modifications interviendront à partir du 02/11/2026

Précisez :

Si les accueils sont identiques chaque semaine ☐

Si les accueils changent d'une semaine à l'autre (alternance sur 2 semaines ou contrat variable sur 3 jours) ☐

Si les accueils changent suivant un planning (justificatifs nécessaires) ☐
La structure devra disposer du planning au plus tard le 20 du mois précédant

Remarque :

Fait à
Le
 Signature du responsable légal ou du tuteur,
Certifie exacts les renseignements portés sur ce dossier.



Accueil Périscolaire P. PFLIMLIN

99 rue de Bitschhoffen

VAL DE MODER

TEL : 06 86 67 24 64

periscolaire.pflimlin@reseau-animation.com

DOSSIER PREINSCRIPTION

Année scolaire 2026 / 2027

CONTRAT D'ACCUEIL : ☐ Annuel ☐ Planning ☐ Dépannage

	NOM	PRENOM	Date de naissance	Classe fréquentée en septembre 2026
1 ^{er} enfant				
2 ^{ème} enfant				
3 ^{ème} enfant				
4 ^{ème} enfant				

N° de sécurité social (sous lequel est inscrit l'enfant) :

N° CAF :

Affiliation : ☐ CAF ☐ MSA ☐ Autre

MODE DE GARDE PRECEDANT à préciser obligatoirement quel que soit l'âge de vos enfants

Accueil en collectivité ☐ Oui ☐ Non

Précisez la structure :

Assistante maternelle ☐ Oui ☐ Non

Par la famille ☐ Oui ☐ Non

DEROGATION SCOLAIRE ☐ Oui ☐ Non

Précisez le motif :

MERE : Nom Nom de jeune fille

Prénom :

Date de naissance : .../...../..... Lieu

Adresse :

Email :

☎ Numéro portable :professionnelDomicile

PERE : Nom

Prénom :

Date de naissance : .../...../..... Lieu

Adresse :

Email :

☎ Numéro portable :professionnel.....Domicile

Comment constituer votre demande d'inscription ?

Les documents à fournir obligatoirement pour que votre demande soit recevable :

- ☐ Le document de préinscription
- ☐ la fiche d'autorisations et l'acceptation du règlement intérieur
- ☐ La fiche sanitaire de liaison dûment complétée et signée
- ☐ Attestation responsabilité civile de votre assurance
- ☐ La copie du carnet de vaccination
- ☐ Le certificat médical en cas d'allergie alimentaire ou d'intolérance
- ☐ L'attestation d'employeur ou d'inscription à Pôle Emploi (pour chaque parent) ou 3 derniers bulletins de paie.
- ☐ La copie de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024
- ☐ La décision de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et d'hébergement de l'enfant (en cas de séparation des parents)

Les dossiers sont à déposer complets
au plus tard le 02 mars 2026 avant 17h00
Au Périscolaire PFLIMLIN

Aucun dossier incomplet ou mal renseigné ne sera pris en compte.

RAPPEL :

La capacité d'accueil étant limitée, toutes les demandes d'inscription ne pourront être satisfaites.

Vous recevrez un mail de confirmation d'inscription

Début avril 2026



AUTORISATIONS

AUTORISATION PARENTALE en cas d'accident ou de maladie (obligatoire) :

☐ J'autorise le personnel de Réseau Animation Intercommunale à prendre toutes les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie subite de mon enfant.

AUTORISATION DE TRANSPORT :

☐ J'autorise le transport de mon enfant pour les activités de découvertes ou les animations qui nécessiteraient le transport en mini-bus.

☐ Je n'autorise pas le transport de mon enfant pour les activités de découvertes ou les animations qui nécessiteraient le transport en mini-bus.

AUTORISATION DE PARTIR SEUL (pour les élémentaires seulement) :

☐ oui ☐ non

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER MON ENFANT (avec pièce d'identité) :

NOM	PRENOM	QUALITE	N°TELEPHONE

AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE :

J'autorise mon enfant à être photographié :

☐ oui ☐ non

J'autorise la diffusion de l'image de mon enfant :

- en interne (dans les locaux de Réseau Animation Intercommunale :

☐ oui ☐ non

- en externe (bulletin municipal, site internet, programmes...) :

☐ oui ☐ non

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT :

☐ Nous avons pris connaissance du règlement de fonctionnement sur le site de l'association ou par affichage dans les structures

☐ Nous acceptons les conditions de ce règlement.

PAIEMENT DES FACTURES :

☐ Nous nous engageons à payer les factures tous les mois.

Date et Signature des parents/ représentants légaux de(s) enfant(s) :

JOURS SCOLAIRES

Veillez cocher les plages horaires que vous désirez.

Les plages horaires ci-dessous sont réservées pour l'ensemble de l'année scolaire (hors congés).

	Horaires	Vœux des parents			
		1er enfant	2e enfant	3 ^e enfant	4e enfant
LUNDI	7h15 – 8h15				
	11h30 – 13h30				
	16h15 - 18h30				
MARDI	7h15 – 8h15				
	11h30 – 13h30				
	16h15 - 18h30				
JEUDI	7h15 – 8h15				
	11h30 – 13h30				
	16h15 - 18h30				
VENDREDI	7h15 – 8h15				
	11h30 – 13h30				
	16h15 -18h30				

MERCREDIS : Au Périscolaire Pierre Pflimlin

Veillez cocher les plages horaires que vous désirez.

Les plages horaires ci-dessous sont réservées de septembre aux vacances de la Toussaint.

MERCREDI	Matin sans repas				
	Matin avec repas				
	Repas et après midi				
	Après midi				

Matin sans repas = 7h30 à 12h00

Matin avec repas = 7h30 à 13h30

Repas et après midi = 12h00 à 18h30 (gouter fourni par nos soins)

Après-midi = 14h00 à 18h30 (gouter fourni par nos soins)

VACANCES SCOLAIRES :

Un accueil de loisir vous sera proposé au Périscolaire Pierre Pflimlin tous les jours de 7h30 à 18h30 (inscription via le portail familles. Cet accueil se fera en journée complète.

Les périodes d'ouverture : Toussaint 2026 / Hiver 2027 / Printemps 2027 / Juillet 2027 et fin Aout 2027.